

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 4
Absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025

Présents : M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Madame Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, M. Michel PRIEUR, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Évelyne ALCHER, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Mme Valérie PLAGNES, Mme Marie ROCHETEAU ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER, Monsieur Nicolas SALLÉS ayant donné procuration à Mme Isabelle PERIE,

Absent : M. Thomas MEISSONNIER,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

74/2025 : DM2 au budget principal de la Commune

Monsieur le Maire détaille au Conseil Municipal la décision modificative nécessaire sur le budget principal de la Commune :

• **Sur la section FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

- - 2 000.00 article 60633 (Fourniture de voirie) Doublon avec 615231 voiries
- + 2 000.00 € article 611 (Contrat prestation de service) besoin de crédits supplémentaires
- + 18 000.00 € article 6411 (Rémunération titulaire) besoin de crédits supplémentaires
- - 15 000.00 € article 6413 (Personnel non titulaire) Ajustement de crédits
- - 4 000.00 € article 6417 (Apprentis) Ajustement de crédits
- + 21 000.00 € article 6450 (Charges de sécurité sociale) besoin de crédits supplémentaires
- + 8 000.00 € article 65748 (Autres personnes de droit privés) besoin de crédits supplémentaires

supplémentaires

RECETTES

- + 28 000.00 € article 6419 (Remboursement sur rémunération du personnel) crédits supplémentaires ajustement

• **Sur la section INVESTISSEMENT**

DEPENSES

- - 10 000.00 € article 231/559 (Signalétique) Ajustement suite résultat marché public
- - 30 000.00 € article 231/574 (Réhabilitation ancienne école de Chirac en logements)

Ajustement suite à fin des travaux

- + 10 000.00 € article 231/579 (Désimperméabilisation des places) besoin de crédits si actualisation des prix

- + 5 000.00 € article 231/586 (Enfouissement des réseaux hameau Alteyrac) besoin de crédits si actualisation des prix
- - 41 223.49 € article 203/599 (Réhabilitation 3 maisons en logements) début des travaux études à régler sur article 2132/599
- - 1 115 374.21 € article 231/599 (Réhabilitation 3 maisons en logements) travaux à régler sur article 2132/599
- + 1 156 597.70 € article 2132/599 (Réhabilitation 3 maisons en logements)
- + 5 000.00 € article 2188/603 (Aménagement village 2025) achat bancs
- - 18 050.00 € article 231/603 (Aménagement village 2025) équilibre section
- + 37 666.19 € article 2132/604 (Travaux bâtiments locatifs) besoin crédits supplémentaires
- - 37 666.19 € article 231/604 (Travaux bâtiments locatifs) virement au 2132/604
- + 3 050.00 € article 2188/605 (Matériels et petits Travaux communaux) besoin crédits supplémentaires Achat matériels (Tondeuses, Tracteur,)
- + 35 000.00 € article 2182/611 (Achat véhicule utilitaire) Achat camion benne + Petit tracteur + réparation boite tracteur
- - 79 099.65 € article 231 (Immobilisation corporelle en cours) Intégrations études travaux des 3 maisons Nègre et Solignac sur article 2132
- + 79 099.65 € article 2132 (Immobilisation corporelle en cours) Intégrations études travaux des 3 maisons Nègre et Solignac

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
60633 : - 2 000.00 €	6419 : + 28 000.00 €
611 : + 2 000.00 €	
6411 : + 18 000.00 €	
6413 : - 15 000.00 €	
6417 : - 4 000.00 €	
6450 : + 21 000.00 €	
65748 : + 8 000.00 €	
TOTAL : + 28 000.00 €	TOTAL : + 28 000.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
231/559 : - 10 000.00 €	
231/574 : - 30 000.00 €	
231/579 : + 10 000.00 €	
231/586 : + 5 000.00 €	
203/599 : - 41 223.49 €	
231/599 : - 1 115 374.21 €	
2132/599 :+ 1 156 597.70 €	
2188/603 : + 5 000.00 €	
231/603 : - 18 050.00 €	
2132/604 : + 37 666.19 €	
231/604 : - 37 666.19€	
2188/605 : + 3050.00 €	
2182/611 : + 35 000.00 €	
231 : - 79 099.65 €	
2132 : + 79 099.65 €	
TOTAL :+0 €	TOTAL : + 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOPTER** la décision modificative sus présentée sur le budget Principal Commune.

Bourgs sur Colagne, le 4 décembre 2025

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Magali ROUSSET

Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

